

Note sur la démarche de révision de la constitution

1. Contexte et justification

L'accord pour la paix et la réconciliation au Mali contient des engagements qui impliquent une révision de la constitution.

Le Ministère de la décentralisation et de la Réforme de l'Etat a pour premier mandat : « la conduite des réformes politiques, administratives et institutionnelles concourant à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale ».

Ces deux éléments ont conduit le Ministère de la décentralisation et de la Réforme de l'Etat à proposer une démarche de révision de la constitution.

Les expériences précédentes en matière de démarche de révision de la constitution (2000 et 2011) ont mis en exergue des critiques sur le manque de participation. La démarche proposée ici vise une large consultation des acteurs, à différents niveaux, afin de prévenir ce risque.

2. Objectif et résultats attendus :

Aboutir, avant juin 2016, à un projet de révision de la constitution tenant compte des engagements de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Résultats attendus :

- Un projet de loi portant révision de la constitution adopté par le Gouvernement ;
- une démarche garantissant la participation de tous les acteurs ;

3. Démarche :

La démarche proposée repose sur 10 grandes étapes détaillées ci-après :

1. Mise en place de la commission de révision
2. Elaboration des orientations de révision de la constitution
3. Communication écrite en conseil des Ministres sur la note d'orientation
4. Rédaction du projet de constitution révisée
5. Séminaire Gouvernemental sur le projet de constitution révisée
6. Entretien du Premier Ministre avec les présidents des institutions
7. Consultations par le Ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat sur le projet de constitution révisée
8. Conférences régionales
9. Adoption du projet de loi portant révision de la constitution en Conseils des Ministres et transmission à l'assemblée nationale

1. Mise en place de la commission de révision constitutionnelle

Objectif : disposer d'une organisation efficiente pour conduire le processus de révision de la constitution dans le délai imparti.

Activités :

Le Premier Ministre crée par décret une **commission de révision de la constitution**.

La composition et le mandat de cette commission constitutionnelle sont fixés par le décret.

Elle est dotée d'un **Comité technique** dont la composition et les missions sont également fixés par le décret. Ce comité technique comprendra un chargé de communication qui veillera à tous les aspects liés à la diffusion d'information autour du processus de révision.

Le démarrage des activités de la commission de révision sera matérialisé par la tenue d'une réunion de mise en place de la commission. Le responsable communication veillera à la couverture médiatique de cette réunion.

Les termes de référence pour la mobilisation d'un cabinet de communication seront élaborés à ce stade. Ce dernier accompagnera le chargé de communication durant toute la démarche sur la base d'un plan de communication dont il appuiera l'élaboration.

2. Elaboration des orientations de révision de la constitution

Objectif : préciser les différents points de la constitution qui vont faire l'objet de révision.

Activités :

Avant de démarrer la révision de la constitution, il est nécessaire de définir les orientations de cette révision. Il s'agit de définir précisément les points de la constitution qui feront l'objet de la révision et de donner pour chacun de ces points les orientations proposées.

Le cabinet du MDRE a préparé une note proposant ces orientations sous la forme d'un projet de communication écrite. Cette note sera soumise pour examen à la commission de révision.

La note d'orientation sera accompagnée de la présente « note sur la démarche de révision de la constitution » qui en constitue une annexe. Un plan de communication sera également préparé. Ces deux notes seront examinées par la commission de révision comme annexe de la note sur les orientations de révision de la constitution.

Le responsable communication veillera à la couverture médiatique de cette réunion.

3. Communication écrite en conseil des Ministres

Objectif : Faire valider formellement par le Gouvernement les orientations issues du conseil de cabinet.

Activités :

Les conclusions du conseil de cabinet serviront permettront de finaliser la communication écrite qui rappellera les grandes orientations retenues pour la révision de la constitution.

4. Rédaction du projet de constitution

Objectif : Disposer d'un projet de révision de la constitution qui va servir de base aux échanges avec les différents acteurs

Activités :

Sur la base des conclusions et des orientations du conseil des Ministres, la rédaction du premier projet de révision de la constitution sera lancée.

Le comité technique identifiera les différentes parties de la constitution qui doivent être relues en fonction de ces orientations. Il identifiera ensuite les personnes ressources à mobiliser pour la relecture de chacune de ces parties et établira un plan de travail précisant les modalités de contributions de chaque acteur (personnes ressources, expert...).

Le comité technique compilera et mettra en cohérence les différentes contributions.

Le produit obtenu sera soumis pour validation à la commission de révision.

Parallèlement un travail de communication sera réalisé. Le responsable communication programmera et préparera des émissions sur la révision de la constitution mobilisant des Ministres et personnes ressources (cette action sera précisée dans le plan de communication et sa conception et sa mise en œuvre appuyées par cabinet de communication).

5. Séminaire Gouvernemental

Objectif : Mobiliser l'ensemble du Gouvernement autour du projet de révision de la constitution

Activités :

Le MDRE sollicitera la tenue d'un Séminaire Gouvernemental afin d'informer tous les Ministres sur le projet de révision de la constitution. Il s'agira aussi de mobiliser les Ministres pour qu'ils conduisent les conférences régionales à venir.

Le comité technique, en lien avec le Secrétariat Général du Gouvernement, assurera la préparation de tous les supports nécessaires à la tenue de ce Séminaire Gouvernemental.

Le responsable communication veillera à la couverture médiatique du séminaire gouvernemental (cette action sera précisée dans le plan de communication et sa conception et sa mise en œuvre appuyée par le cabinet de communication).

6. Entretien du Premier Ministre avec les présidents des institutions

Objectif : Partager le projet de révision de la constitution avec les institutions qui seront en charge de sa validation.

Activités :

Ces activités seront organisées par la Primature.

7. Consultations menées par le Ministre sur le projet de révision

Objectif : Partager le projet de révision de la constitution avec les responsables des partis politiques.

Activités :

Ce projet de révision de la constitution fera l'objet de consultations conduites par le Ministre de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat. Ces consultations concerneront :

- Les responsables des partis politiques : il s'agira de réaliser 2 rencontres, une avec les parties de la majorité et l'autre avec ceux l'opposition ;
- Les représentants des groupes armés : un entretien avec la CMA et un avec la plateforme ;
- Les présidents des associations de pouvoir locaux : entretiens avec les présidents de l'ARM, l'ACCM et l'AMM ;

Le comité technique assurera le secrétariat de ces consultations et en produira une synthèse. Sur cette base il identifiera les parties à améliorer et mobilisera les personnes ressources pour réaliser ce travail (ces derniers travailleront sur la base de la synthèse des consultations).

Le produit obtenu sera soumis pour validation à la commission de révision.

Le responsable communication veillera à la couverture médiatique de chacune des rencontres (cette action sera précisée dans le plan de communication et sa conception et sa mise en œuvre appuyées par le cabinet de communication).

8. Conférences régionales

Objectif : informer largement les acteurs à la base, préparer la campagne référendaire et collecter des contributions complémentaires des acteurs locaux.

Activités :

Le nouveau projet issu des consultations sera présenté dans le cadre de concertations régionales animées par plusieurs Ministres.

Le comité technique apportera son appui pour l'animation et le secrétariat de ces concertation et en produira une synthèse. Sur cette base il identifiera les parties à améliorer et mobilisera les personnes ressources pour réaliser ce travail (sur la base de la synthèse des concertations).

Le produit obtenu sera soumis pour validation à la commission de relecture.

Le responsable communication présent au sein du comité technique veillera à la couverture médiatique de ces concertations (cette action sera précisée dans le plan de communication et sa conception et sa mise en œuvre appuyées par le cabinet de communication).

9. Adoption du projet de loi portant révision de la constitution en Conseils des Ministres et transmission à l'assemblée nationale

Ce produit constituera le résultat final du processus qui sera présenté en conseil des Ministres avant d'être transmis à l'assemblée nationale.

Le vote par l'assemblée nationale constituera l'étape suivante qui précédera le référendum constitutionnel.

Les élections communales puis locales et régionales seront organisées par la suite.

Plan d'action pour la révision de la constitution

Le tableau ci-après synthétise cette démarche et précise le chronogramme du processus.

Activités	Responsable	Période / Échéance	Action de communication	Logistique	Coût estimatif
1. Mise en place de la commission de révision constitutionnelle		février			
Mise en place la commission de révision (décret)	Primature	29-janv		Définition forfaits mensuels	27 MFCFA
Mise en place du comité technique	MDRE	29-janv		Frais de fonctionnement	1,2 MFCFA
Réunion de démarrage de la commission de révision : explication du mandat et présentation de la démarche	Comité technique	3 février	Couverture médiatique	Prise en charge réunion	0,4 MFCFA
Recrutement du cabinet de communication (début de la procédure)	Comité technique	29 janvier			12 MFCFA
2. Elaboration des orientations de révision de la constitution		4 février			
Propositions des orientations sous forme de communication écrite	Comité technique	15 janv au 2 fev			
4. Communication écrite en conseil des Ministres		17 février			
Rédaction de la communication écrite	MDRE	3 au 16 février			
5. Rédaction du projet de constitution		22 février			
Rédaction du pré projet de constitution relue	Comité technique	3 au 22 février	Emission sur la révision de la constitution (Ministre et experts / personnes ressources)	Contrat des experts	11 MFCFA
Voyage d'étude en France et au Sénégal	3 Membres commission			Prise en charge du voyage d'étude	
Validation du projet	Commission	22-févr		Prise en charge réunion	0,4 MFCFA
6. Séminaire Gouvernemental	Comité technique	25 et 26 février			

Activités	Responsable	Période / Échéance	Action de communication	Logistique	Coût estimatif
7. Entretien du Premier Ministre avec les présidents des institutions		3 mars			
Président d'institution : Entretien individuels : AN, HCC, CS, CC, CESC (5)			Couverture médiatique		
8. Consultations par le Ministre sur le projet de révision		4 mars			
Responsables des partis politiques en focus group : un avec la majorité et l'autre avec l'opposition	Comité technique	4 mars	Couverture médiatique		
Synthèse des résultats des consultations		5 au 10 mars			
Projet révisé sur la base des consultations	Comité technique	10 au 15 mars			
Examen du projet révisé	Commission	15 mars		Prise en charge réunion	0,4 MFCFA
Réserve de temps pour gestion des retards		avril			
9. Conférences régionales		25 avril au 10 mai			
Atelier régionaux de présentation du projet de révision de la constitution par le cabinet	Ministres Comité technique	25 avril- 10 mai	Couverture médiatique	Prise en charge des ateliers	
Projet révisé sur la base des concertations régionales	Comité technique	1er au 5 mai			
Examen du projet révisé	Commission	10-mai		Prise en charge réunion	0,4 MFCFA
Réserve de temps pour gestion des retards		Mai			
10. Adoption du projet de loi portant révision de la constitution en Conseils des Ministres et transmission à l'assemblée nationale		15-juin			
Préparer le rapport présentation	MDRE				
Transmission du projet à l'assemblée nationale	Gvt	20-juin			

4. Annexes : modalités de mobilisation et de prise en charge :

Les modalités de mobilisation et de prises en charge seront les suivantes :

Pour les membres de la commission de relecture (y inclus le secrétariat technique) :

- Ils devront être disponibles à chaque fois que de besoin (l'activité de révision de la constitution doit constituer leur activité prioritaire au cours du premier semestre 2016) ;
- Ils bénéficieront d'une indemnité forfaitaire de 75 000 FCFA et d'une dotation en carburant de 100 litres par mois sur une période de **janvier à juin** (6 mois)

La liste nominative du pool de personnes ressources rattachées au comité technique sera arrêtée par une décision du Ministre de la décentralisation et de la réforme de l'Etat au moment de la mise en place du comité technique. Ces personnes ressources seront mobilisées à l'initiative du comité technique et bénéficieront des mêmes indemnités que les autres membres de la commission de relecture.

Un volume d'expertise à mobiliser de 70 hommes jour (45 hj pour de l'expertise communication et 25 hj pour de l'expertise technique) sera disponible au niveau du comité technique. Des experts seront mobilisés en fonction des besoins sur une base d'honoraires de 250.000 FCFA par jour. Cette mobilisation se fera à travers des contrats directs avec les experts identifiés (grés à grés) ou via des contrats cadre avec des bureaux qui mobilisent les experts nécessaires.

Par ailleurs :

- Chaque réunion de la commission de révision inclura la restauration des participants ;
- Un budget sera prévu pour le comité technique pour les fournitures (papier, encres) et pour la prise en charge de la restauration des rencontres restreintes qui seront organisées ;

Estimation des prises en charges (hors communication) :

Intitulé	PU	NB jour / mois / réunion	Nb personne / réunion	Total
Indemnité forfaitaire et carburant des membres de la commission de révision	170 500 FCFA	6 mois	24	24 552 000 FCFA
Indemnité forfaitaire et carburant du Pool de personnes ressources	170 500 FCFA	6 mois	10	10 230 000 FCFA
Indemnité forfaitaire et carburant responsables logistique et communication	170 500 FCFA	6 mois	2	2 046 000 FCFA
Honoraires Experts techniques	250 000 FCFA	25 hj	1	6 250 000 FCFA
Honoraires cabinet de communication	250 000 FCFA	45 hj	1	11 250 000 FCFA

Intitulé	PU	NB jour / mois / réunion	Nb personne / réunion	Total
Restauration réunion de la commission de révision (pause-café, déjeuner et eau)	10 000 FCFA	5 réunions	40	2 000 000 FCFA
Fonctionnement comité technique (forfait mensuel)	1 000 000 FCFA	6 mois	1	6 000 000 FCFA
Equipements comité technique (tablettes numériques)	4 000 000 FCFA	1	10 unités	40 000 000 FCFA
Moyens pour les actions de communication	Forfait			350 000 000 FCFA
Voyage d'étude (2 semaines)	200 000 FCFA	10 j	3	6 000 000 FCFA
Concertation régionales	18 000 000 FCFA	11 réunions	1	198 000 000 FCFA
Total				656 328 000 FCFA